

Investissements liés à la transition climatique et environnementale dans l'enseignement obligatoire.

1	CHAMP D'APPLICATION DE LA REVUE DES DEPENSES
	<p>Toutes les subventions infrastructurelles qui sont liquidées par DGI_SGISS pour l'enseignement subventionné, et par le Service général des Infrastructures scolaires de la FWB pour WBE.</p> <p>Base légale : Décret de 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française. Décret de 27 avril 2023 relatif au plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires (décret milliard) Décret du 16 novembre 2007 Programme prioritaire des travaux (PTT) Loi 29 mai 1959 Pacte scolaire</p> <p>Public cible : Pouvoirs organisateurs du Libre et de l'Officiel subventionné et WBE.</p>
2	RAISON DE LA REVUE DES DEPENSES
	<p>Le Service général des infrastructures scolaires (SGISS) octroie des subventions afin d'exécuter des travaux (rénovation, construction, extension, ...) dans les bâtiments scolaires de l'enseignement obligatoire.</p> <p>Le Service général des Infrastructures scolaires de la FWB (SGISFWB) mobilise des investissements directs dans les bâtiments scolaires dont la Communauté française est propriétaire ou gère les bâtiments pour compte du propriétaire (SPABS).</p> <p>Les besoins en matière de rénovation des bâtiments scolaires sont estimés, sur base d'une enquête réalisée en 2021, à 9 milliards d'€ en ce moment, tandis que le budget annuel disponible se limite à environ 150 millions d'€. Lors de la précédente législature, des budgets one shot à concurrence de 1,3 milliards d'€ ont été dégagés et les projets sont en cours. Ces budgets restent néanmoins insuffisants. Vu la situation budgétaire de la FWB, il faut trouver des solutions innovantes pour accélérer les investissements scolaires sans augmenter le budget.</p> <p>Outre la sécurité et la salubrité, une des priorités des différents programmes d'investissement (notamment les subventionnements attribués par le Fonds Bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné (FBSEOS), le Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement libre subventionné (FBSELS) et le SACA WBE) est de faciliter la transition climatique et environnementale en augmentant la performance énergétique des bâtiments à travers les travaux subventionnés. Ces travaux de rénovation permettent aux Pouvoirs organisateurs (PO), bénéficiaires des subventions, de générer des économies significatives dans leurs factures énergétiques.</p> <p>Disposer d'un bâtiment scolaire performant énergétiquement dans le chef des PO pourrait soulever des questions d'équité entre les PO qui sont redevables ou pas de factures énergétiques (chauffage, eau) en raison de l'état de leurs bâtiments qui peuvent être de véritables gouffres énergétiques.</p> <p>L'octroi d'une subvention pour rénover, notamment, la performance énergétique de bâtiments permet de diminuer les factures énergétiques et permet éventuellement de renforcer la trésorerie des PO pour réaliser d'autres investissements. Vu les besoins dont il est question ci-dessous, il est essentiel de consacrer de façon la plus efficiente possible chaque € subventionné.</p>
3.	OBJECTIF QUE LA REVUE DES DEPENSES DOIT ATTEINDRE
	<p>Compléter les programmes de subventions et de financement en infrastructures récurrents (décret du 5 février 1990) afin d'augmenter, à moyen et long terme, les dotations du FBSEOS, du FBSELS, et du Fonds des bâtiments scolaires de la Communauté française sans impact sur</p>

	le budget de la FWB, en s'appuyant sur les économies d'énergie (chauffage, eau) et les économies budgétaires réalisées par les Pouvoirs organisateurs bénéficiaires grâce à la rénovation de leurs bâtiments.					
4.	QUESTIONS DE RECHERCHES SPECIFIQUES					
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comment cartographier la part des subventions infrastructures dédiées à la transition climatique et énergétique, ainsi que les investissements réalisés grâce à ces subventions ? ▪ Comment cartographier et estimer les économies potentielles qui peuvent être réalisées grâce à ces investissements, en distinguant les différents types d'investissements sur une ligne de temps ? ▪ Dans quelle mesure serait-il pertinent de mettre en place un système de subventionnement différencié pour les travaux structurants et non structurants, en tenant compte des différences d'économies d'énergie réalisées et de leur évolution ? ▪ Comment objectiver les économies prévues afin qu'elles puissent soit faire l'objet d'un remboursement total ou partiel des subventions infrastructurelles du SGISS (ou réinjectées sur le Fonds des Bâtiments scolaires de la CF) soit être impactées dans les subventions ou dotations de fonctionnement allouées chaque année aux PO, en fonction notamment de leur population scolaire ? 					
5.	INDICATIONS SUR LES OPTIONS D'AMELIORATION A DEVELOPPER					
	Options d'efficience : oui Options d'efficacité : non Options d'épargne : oui Changement législation envisageable : oui					
6	Montant total des dépenses pour le sujet : en milliers d'€ CE	2023	2024 AJU	2025 INI	2026	2027
	DO 44 PA 01 AB 61.01		45.984	60.647		
	DO 44 PA 01 AB 61.02		24.620	50.313		
	DO 44 PA 05 AB 61.01		0	57.263		
	Total			168.223		